



Gens des Médias de la Région des Savanes

Récépissé N°0620/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 29/6/2011

BP: 323 - DAPAONG –TOGO - Tél: (+228) 27 70 03 06/ 92 22 12 96

Courriel: : associat@gemesatogo.org

Site web: www.gemesatogo.org

PROJET : Résilience communautaire : Accès des jeunes et femmes rurales de la région des Savanes aux facteurs de production et économique

PARTENAIRE : Action Solidarité Tiers-Monde (ASTM)

TERMES DE REFERENCES

ACTIVITE : concours « professionnalisme des médias » couplé de JPO

1. Contexte et justification

Depuis sa création, GEME-SA œuvre pour le professionnalisme des acteurs médiatique et à l'émergence des organes de presse offrant des services de bonne qualité pour une communauté harmonieuse et paisible. Elle organise le concours professionnalisme médias depuis 2018. Pour l'équité de genre introduit en 2011 et qui vise la valorisation de la position sociale des jeunes et des femmes, l'accroissement de la capacité productive et économique et l'élimination des violences sur toute ses formes, GEME-SA a accompagné l'installation et la dynamisation des clubs culturels de paix dans 12 communautés, la connexion de 31 clubs d'auditeurs à la RRLS et de 7 clubs scolaires de presse dans la région des Savanes.

Dans le cadre du projet « Résilience communautaire : accès des jeunes et femmes rurales de la région des Savanes aux facteurs de production et économique » (2025-2029) financé par l'association luxembourgeoise ASTM (Action Solidarité Tiers Monde), un concours est organisé à l'intention des journalistes sous le thème : « **voix des jeunes, voix des femmes : le journalisme au service de la participation citoyenne** ». Afin de stimuler la liberté d'expression et de valoriser le rôle des médias locaux comme vecteurs de cohésion sociale.

Le **Concours professionnalisme des médias**, couplé à une **Journée Porte Ouverte** constitue à la fois un levier de professionnalisation pour les journalistes de la région, un cadre pratique de coaching pour les clubs scolaires de presse et un espace de valorisation des clubs culturels de paix, tout en créant des cadres d'expression pour les jeunes et les femmes.

2. Objectifs

Objectif général

Renforcer le professionnalisme des journalistes de la région des Savanes et promouvoir un journalisme au service de la participation citoyenne des jeunes et des femmes.

Objectifs spécifiques

- ❖ Stimuler la production de contenus journalistiques de qualité, respectueux de l'éthique et de la déontologie, sur la participation citoyenne des jeunes et des femmes.
- ❖ Donner plus de visibilité aux voix des jeunes et des femmes dans les médias locaux.
- ❖ Offrir un cadre de coaching aux clubs scolaires de presse, accompagnés par les journalistes membres.
- ❖ Valoriser les actions des clubs culturels de paix en faveur de la cohésion sociale et de l'élimination des violences.
- ❖ Promouvoir la liberté d'expression et le rôle des médias locaux dans la cohésion sociale.

3. Résultats attendus

- Des journalistes mieux outillés et plus motivés, qui produisent des contenus de qualité sur le thème retenu.

- Des productions primées, diffusées et valorisées.
- Des clubs scolaires de presse coachés et plus actifs.
- Des clubs culturels de paix valorisés et mieux connus des communautés.
- Des jeunes et des femmes qui disposent d'espaces d'expression renforcés.

4. Cibles et acteurs impliqués

- Les journalistes membres de GEME-SA .
- Les élèves des clubs scolaires de presse.
- Les membres des clubs culturels de paix et des clubs d'auditeurs.
- Les jeunes et les femmes des communautés, les autorités locales et les partenaires.

5. Catégories, formats et thématiques du concours

5.1 Catégories

- **Catégorie 1 – Journalistes professionnels** : productions réalisées par des journalistes membres de GEME-SA.
- **Catégorie 2 – Clubs scolaires de presse** : productions réalisées par les élèves, sous le coaching d'un journaliste membre de GEME-SA et avec l'appui d'un professeur encadreur.
- **Mention spéciale « Paix et cohésion sociale »** : décernée à la production, toutes catégories confondues, qui valorise le mieux les initiatives de paix et de dialogue portées par les jeunes, notamment dans le cadre des clubs culturels de paix.

5.2 Formats et thématiques

Les productions soumises (émissions, reportages, magazines ou articles) devront obligatoirement s'inscrire dans l'un des axes prioritaires du programme de résilience :

1. **Droits humains, espace civique et culture de paix** : promotion de la citoyenneté, du dialogue, de la cohésion sociale et de la protection des droits humains.
2. **Genre et inclusion** : lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et rejet social de l'agression.
3. **Autonomisation et biens communs** : valorisation du savoir-faire des coopératives de femmes rurales et gestion durable des ressources locales.

6. Déroulement et chronogramme

Le processus s'étale sur le dernier quadrimestre de l'année 2026 selon le calendrier suivant :

Période	Phase de l'activité	Description
15 octobre 2026	Lancement	Conférence de presse de lancement
Fin Octobre – novembre 2026	Production et diffusion	Réalisation des œuvres avec appui des coaches, puis diffusion des productions en compétition sur les radios et médias membres.
Fin novembre 2026	Réception	Clôture de la soumission et centralisation de l'ensemble des œuvres auprès du secrétariat de GEME-SA.
10 Décembre 2026	Délibération et JPO	Journée Porte Ouverte avec remise des prix.

8. Modalités de participation, éthique et sécurité

La participation au concours est encadrée par les principes suivants :

- **Éthique et déontologie** : vérification des faits, recoupement et équilibre des sources ; langage non stigmatisant.
- **Ne pas nuire** : aucune information permettant d'identifier ou de localiser des personnes ou des communautés exposées ; consentement éclairé des personnes interviewées ; anonymisation possible à leur demande, notamment pour les victimes de VBG.
- **Protection des mineurs** : autorisation de l'établissement et des parents, validation éditoriale par le coach et le professeur encadreur avant diffusion, aucun reportage dans des zones à risque.
- **Sécurité des candidats** : aucun candidat n'est tenu de se rendre dans une zone à risque ; une évaluation des risques précède tout déplacement ; les productions sensibles peuvent être signées collectivement ou sous pseudonyme, l'identité réelle n'étant connue que du secrétariat pour la vérification de l'éligibilité.
- **Indépendance éditoriale** : le concours ne vise pas à orienter les lignes éditoriales ; GEME-SA et son partenaire n'interviennent pas sur le fond des productions.
- **Prévention des conflits d'intérêts** : un journaliste-coach ne siège pas au jury, et la production d'un club n'est pas évaluée par son propre coach.

9. Critères d'évaluation des œuvres

Un jury indépendant, composé de professionnels des médias et d'acteurs des droits humains, évaluera les productions sur la base de la grille suivante :

Critère	Ce qui est apprécié	Pondération (sur 100)
Professionalisme et éthique	Respect des règles journalistiques : rigueur, vérification des faits, équilibre des sources, respect de la déontologie.	30
Sensibilité au contexte et sécurité	Approche sensible aux conflits, langage non stigmatisant, protection des sources, des personnes vulnérables et des mineurs.	20
Originalité et impact du narratif	Capacité à proposer un angle constructif et axé sur les droits humains.	25
Inclusivité	Niveau d'implication effective des jeunes et des femmes dans la conception de l'œuvre.	25

Pour la catégorie des clubs scolaires de presse, le jury tient également compte du niveau de départ des élèves, de la démarche pédagogique et de l'appropriation du travail par les jeunes.

10. Journée Porte Ouverte (JPO)

La JPO se tient le 10 décembre 2026, en clôture du concours. Elle comprend :

- la présentation des productions primées et présélectionnées ;
- des espaces d'animation tenus par les coopératives collaborant avec GEME-SA ;
- un temps d'échange ouvert entre médias, communautés, institutions locales et société civile sur le thème « voix des jeunes, voix des femmes: le journalisme au service de la participation citoyenne » ;
- la présentation des activités de GEME-SA et de ses médias membres au grand public ;
- la remise des prix.

11. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Mesure d'atténuation
Dégradation sécuritaire ou restriction d'accès à certaines zones	Choix de sujets accessibles sans déplacement à risque, adaptation du calendrier de production, aucune mise en danger des candidats.
Autocensure ou crainte de représailles	Signature collective ou pseudonyme, indépendance éditoriale affirmée.
Exposition des élèves mineurs	Autorisations préalables, validation éditoriale par le coach et le professeur, exclusion des terrains à risque.
Faible disponibilité des coachs ou des médias membre	Planning de coaching arrêté dès le lancement, mutualisation des moyens, diffusion échelonnée.